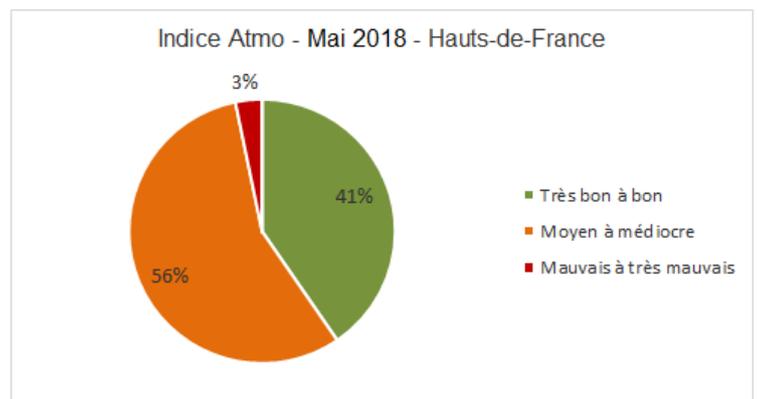



**Mai 2018**

## Indices de la qualité de l'air

En mai, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est dégradée par rapport au mois d'avril, avec 3% d'indices mauvais à très mauvais et 56% d'indices moyens à médiocres. La qualité de l'air a été très bonne à bonne sur moins de la moitié du mois.

En comparaison avec mai 2017, la qualité de l'air est moins bonne. Sur cette période de l'année, 69% des indices étaient très bons à bons, 27% moyens à médiocres et seulement 1% des indices mauvais à très mauvais.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10. Plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

## Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m <sup>3</sup> )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	<b>301,2</b>	Grande-Synthe / industrielle	<b>27/05 15h</b>	Valeur limite : 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	<b>145,9</b>	Mardyck / industrielle	<b>26/05 20h</b>	Valeur limite : 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	<b>177,1</b>	Capelle-La-Grande / périurbaine**	<b>08/05 14h</b>	Objectif à long terme : 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	<b>100,2</b>	Grande Synthe / industrielle	<b>29/05</b>	Valeur limite : 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	<b>54,4</b>	Lille Fives / urbaine**	<b>25/05</b>	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière

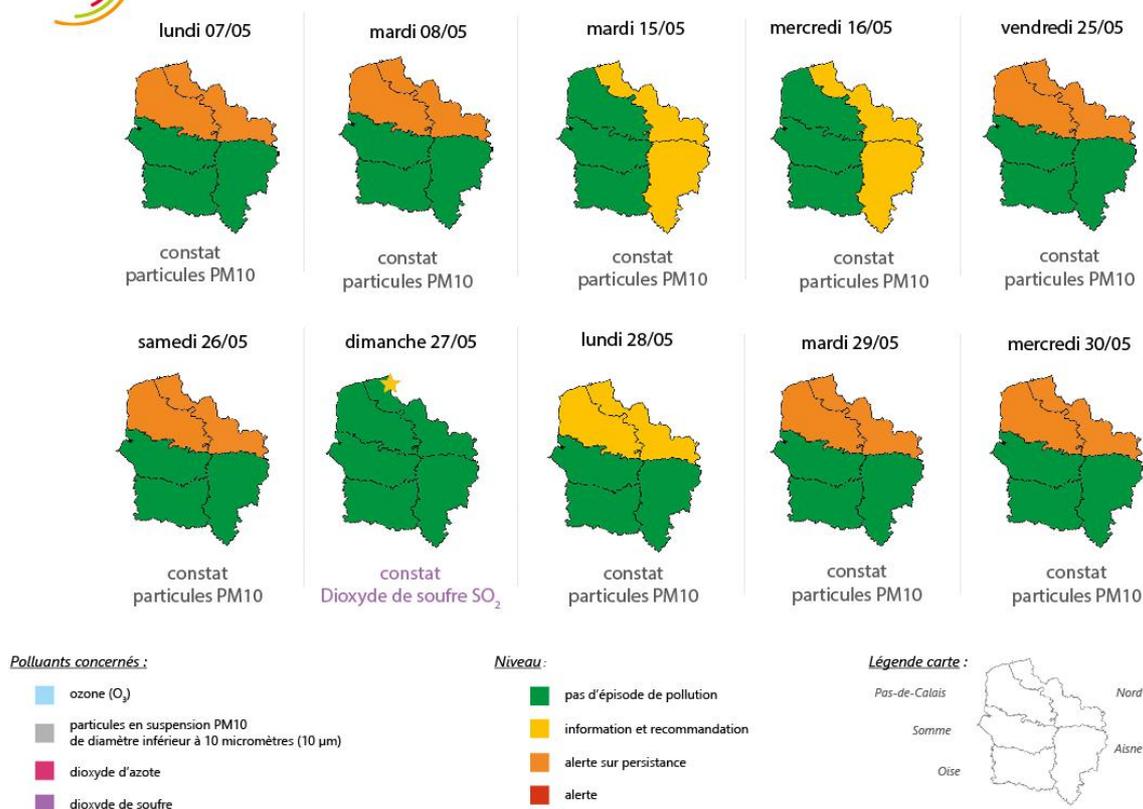
\*µg/m<sup>3</sup> : microgramme (1.10<sup>-6</sup> g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

# Épisodes de pollution de l'air

2018  Épisodes de pollution dans les Hauts-de-France



**La région Hauts-de-France a connu plusieurs épisodes de pollution de l'air durant le mois de mai : 4 épisodes de pollution par les particules et un épisode de pollution par le dioxyde de soufre sur le Dunkerquois. Ces épisodes concernent le niveau d'information et de recommandation et l'alerte sur persistance.**

Les épisodes de pollution par les particules sont majoritairement dus à la formation de particules secondaires dans l'atmosphère qui a été facilitée par les conditions météorologiques peu évolutives rencontrées notamment à la fin du mois de mai (brumes nocturnes persistantes ...). Les précipitations importantes avec les orages n'ont pas permis de faire baisser durablement les concentrations. Le pic de pollution au dioxyde de soufre sur la station de Grande-Synthe est dû à des opérations de maintenance sur un site industriel.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Indices pollens

**En mai, la région a enregistré un risque allergique aux pollens moyen (indice 3), dû aux pollens de chêne et pin, puis fort (4) en raison des pollens de graminées.**

Atmo Hauts-de-France a repris le 14 février ses prélèvements de pollens atmosphériques grâce au capteur situé à Boves (80).



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)